



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Conseil communautaire du 13 mars 2024

1. Introduction.....	p. 3
2. Présentation générale du contexte.....	p. 3
2.1. Le contexte économique international et national.....	p. 3
2.2. La Loi de Finances Initiale pour 2024 et son impact sur les CT.....	p. 4
3. Les orientations budgétaires du budget principal.....	p. 6
3.1. Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2027.....	p. 6
3.2. Les dépenses de fonctionnement.....	p. 8
3.2.1. <i>Les nouveaux projets</i> .....	p. 8
3.2.2. <i>Les charges de personnel</i> .....	p. 8
3.2.3. <i>La mutualisation</i> .....	p. 11
3.3. Les recettes de fonctionnement.....	p. 12
3.3.1. <i>La fiscalité directe</i> .....	p. 12
3.3.2. <i>Les tarifs des services</i> .....	p. 13
3.3.3. <i>Les autres recettes</i> .....	p.13
3.4. Les investissements.....	p.14
3.5. L'endettement.....	p.16
4. Les orientations budgétaires des budgets annexes.....	p.17
4.1. Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2.....	p.17
4.2. Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre.....	p.17
4.3. Le budget annexe Zone artisanale d'Aschères.....	p.17
4.4. Le budget annexe ZAE – Montigny.....	p.18
4.5. Le budget annexe eau potable – gestion autonome.....	p.18
4.5.1. <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	p.18
4.5.2. <i>Les tarifs</i> .....	p.18
4.5.3. <i>L'investissement</i> .....	p.18
4.5.4. <i>L'endettement</i> .....	p.19
4.6. Le budget annexe assainissement collectif – gestion autonome.....	p.20
4.6.1. <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	p.20
4.6.2. <i>Les tarifs</i> .....	p.20
4.6.3. <i>L'investissement</i> .....	p.20
4.6.4. <i>L'endettement</i> .....	p.20
4.7. Le budget SPANC.....	p.21
4.7.1. <i>Les tarifs</i> .....	p.21
4.7.2. <i>Les dépenses</i> .....	p.22

## 1. Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et pus (Art. L. 2312-1, L.3312-1,L.4312-1,L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations pour l'année à venir, les engagements pluriannuels et les choix en matière de gestion de la dette.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération.

Le vote du budget de la CCF et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil communautaire du 12 avril 2024.

Les orientations données dans ce document font suite à un travail mené par la commission finances lors de sa séance du 21 février 2024. Les chiffres donnés sont à titre indicatif, basés sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines et un travail plus fin des prévisions.

## 2. Présentation générale du contexte

### 2.1 Le contexte économique international et national

Le contexte mondial est marqué par un retour de l'inflation depuis mi-2021 et un contexte tendu avec les conflits dans certaines régions et une raréfaction des ressources.

Ainsi, l'Europe et la France rencontrent une double difficulté en devant composer avec une assez forte inflation et une croissance quasiment nulle.

Les principaux indicateurs nationaux apparaissent ci-après. Les estimations sont celles de la loi de finances initiale 2024 :

Principaux indicateurs économiques (moyenne annuelle)	2022	2023	Prévision 2024 (source LFI 20224 )
Taux de croissance du PIB	+ 2.5 %	+ 1%	+ 1.4%
Taux d'inflation	+5.2 %	+ 4.9 %	+ 2.5 %
Déficit public (en % du PIB)	4.8 %	4.9 %	4.4 %
Dette publique (en % du PIB)	111.8 %	109.7 %	109.7 %

L'inflation et les taux d'intérêts ont fortement augmenté depuis 2022. Ces éléments devraient progresser moins vite en 2024, mais sans revenir aux chiffres que la France connaissait avant 2022.

La situation financière de l'Etat marquée par une forte dette devient difficile à tenir avec des taux d'intérêts élevés.

Les administrations publiques locales représentant toujours 70 % de l'investissement public en France. L'Etat est conscient qu'il doit soutenir celles-ci en finançant leurs projets s'il veut réussir la transition écologique. En parallèle, les aides liées au fonctionnement des collectivités sont plus contraintes pour permettre un rétablissement de la situation financière de la France.

## 2.2 La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2024 et son impact sur les collectivités territoriales (CT)

Contrairement aux années antérieures avec notamment la suppression de la Taxe d'Habitation, la suppression de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la réduction de moitié des impôts de production..., la LFI 2024 ne bouleverse pas les finances locales.

Elle prévoit principalement une **loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027** visant à donner des objectifs aux CT en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement. A ce stade, ces dispositions restent générales et non contraignantes, mais un suivi sera fait chaque année par le Haut Conseil des finances publiques locales.

Les autres points intéressant les finances locales sont les suivants :

- **Le fonds national d'attractivité des territoires**

Les CT ne perçoivent plus de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Territoires (CVAE) depuis 2023. Pour les entreprises, cette suppression va finalement s'étaler progressivement jusqu'à devenir totale en 2027.

Pour compenser, l'Etat verse aux CT concernées une fraction de TVA perçue au niveau national. La LFI précise les modalités de dynamisme de cette compensation. Ainsi, pour les EPCI, le montant de la compensation comprend 2 parts :

- Part fixe correspondant à la moyenne de la CVAE perçue entre 2020 et 2023 (montant perçu en 2023 et figé pour les futures années).
- Part variable correspondant au fonds national d'attractivités des territoires et alimenté par la dynamique de progression des recettes nationales de TVA , puis réparti entre EPCI selon le nb de salariés sur le territoire et la valeur locative des établissements du territoire.

- **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2024 : +3.9 %**

Chaque année, les valeurs locatives, servant de bases à la fiscalité locale foncière (foncier bâti et cotisation foncière des entreprises), sont revalorisées pour suivre l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH). Pour 2024, cette revalorisation est inférieure à l'inflation (contrairement à 2023).

- **Exonération de taxe foncière sur le bâti des logements sociaux faisant l'objet d'une rénovation énergétique lourde**

Application de droit et intégralement compensé par l'Etat

- **Exonération facultative de TFB pour travaux de rénovation énergétique sur les logements anciens**

Facultatif donc non compensé par l'Etat. Durée d'exonération de 3 ans

- **Exonération facultative de TFB pour les logements neufs performants au plan énergétique (étiquette A)**

Facultatif donc non compensé par l'Etat. Durée d'exonération de 5 ans mini à 15 ans maxi.

- **Légère augmentation de la DGF (+1.2 %)**

La DGF versée aux collectivités augmente mais moins que l'inflation. La dotation d'intercommunalité correspondant à la part péréquation revenant aux EPCI augmente de 90 M € au lieu de 30 M € par an depuis quelques années.

- **Filet de sécurité**

Pour faire face à la montée de l'inflation et la hausse du point d'indice des fonctionnaires, l'Etat avait mis en place un dispositif appelé « filet de sécurité », et portant sur les années 2022 et 2023. Celui-ci n'est pas reconduit en 2024.

- **Les dotations d'investissement**

Les crédits liés à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL), sont maintenus.

Le fonds vert, créé en 2023, monte en puissance passant de 2 Mds € en 2023 à 2.5 Mds € en 2024. Une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires. Aussi, au sein de ce fonds vert, une enveloppe sera réservée pour financer l'ingénierie des PCAET.

- **La réforme des redevances des agences de l'eau**

Cette réforme sera applicable à compter de 2025 et prévoit notamment un tarif des redevances à verser selon la performance du réseau (plus le réseau sera performant, moins le tarif sera élevé pour les usagers).

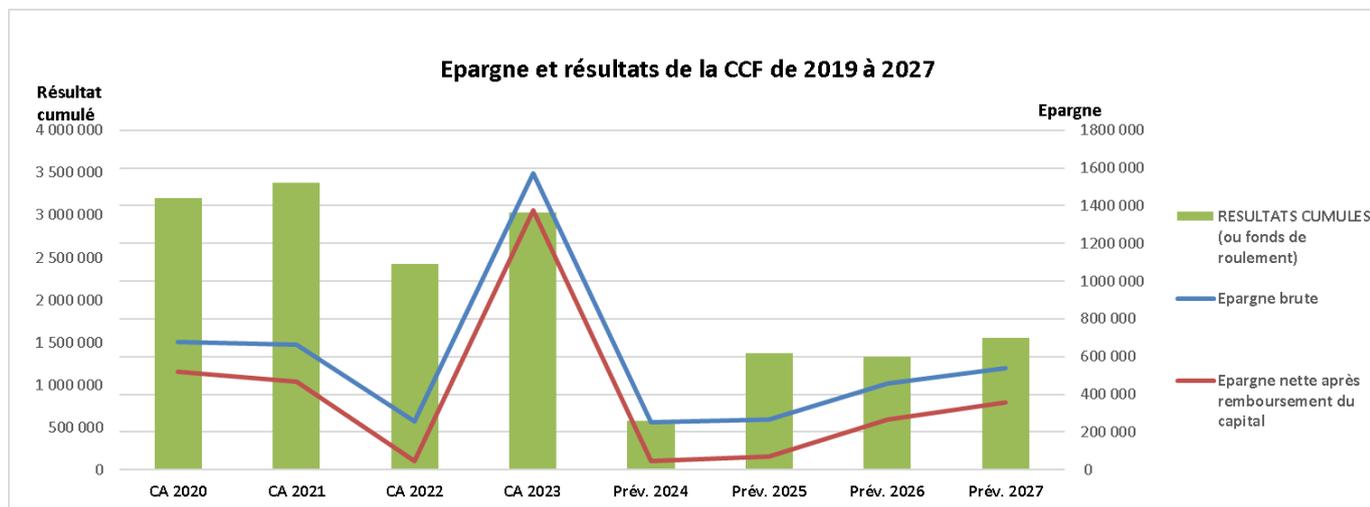
- **Budget vert**

La LFI impose aux CT de plus de 3 500 habitants de préciser les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à atteindre les objectifs de transition écologique. Cette mesure sera à appliquer dès le CA 2024 et BP 2025.

### 3. Les orientations budgétaires du budget principal

#### 3.1 Les grands équilibres et la prospective à l'horizon 2027

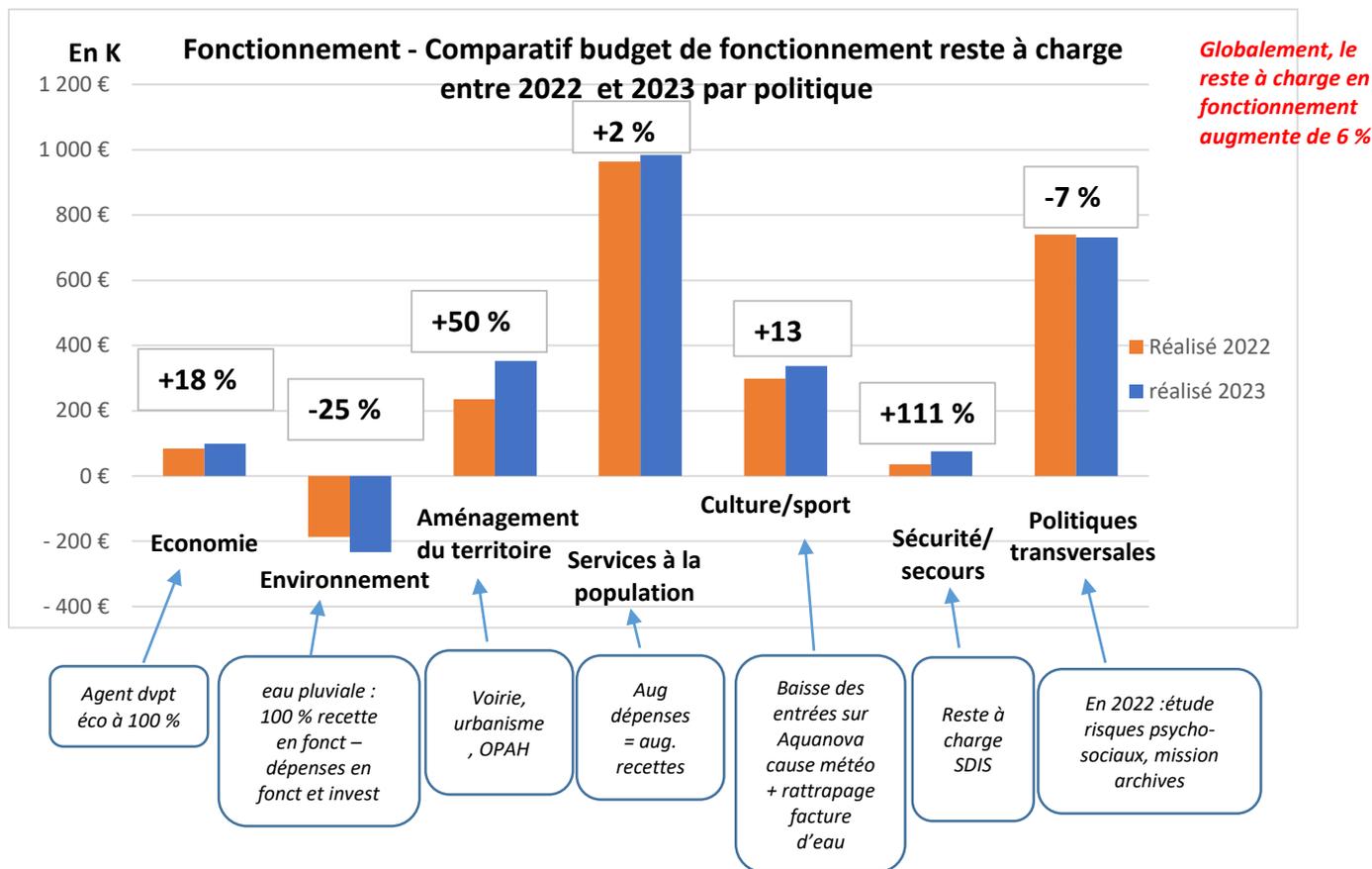
Le graphique ci-dessous présente la prospective d'évolution de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) et de l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital de la dette), ainsi que les résultats cumulés (fonds de roulements).



Les chiffres pour 2023 sont exceptionnellement bons car la CCF a perçu 2 recettes importantes que sont le versement des indemnités liées au litige sur le sinistre des travaux d'Aquanova (764K €) et la dotation inflation (316K €). En neutralisant ces 2 recettes exceptionnelles, l'épargne nette de la CCF aurait été de 297 K €, ce qui est beaucoup mieux qu'en 2022, mais reste juste.

Il est rappelé qu'en 2023 la CCF avait mis en place un taux de taxe foncière et augmenté le taux de CFE pour améliorer sa situation financière et compenser les augmentations de dépenses liées à l'accroissement de la fréquentation des services enfance et petite enfance, le renforcement des services, l'inflation des prix et la mise en place de l'OPAH (dépense de fonctionnement avec retour positif important sur l'économie locale, la transition écologique, le pouvoir d'achat des bénéficiaires).

Le graphique ci-après aide à comprendre les domaines impactés par une évolution de coût entre 2022 et 2023 en détaillant l'évolution des montants restant à la charge de la CCF en fonctionnement par politique :



Pour les prochaines années, la CCF poursuit sa volonté de dynamiser le tissu économique de son territoire afin de créer des emplois locaux et bénéficier d'un retour fiscal. De même, la CCF bénéficie d'une forte population active avec de jeunes ménages et des enfants. Ainsi, elle se donne les moyens de répondre aux besoins de la population en matière de modes de gardes et d'activités pour les enfants avec une politique enfance et petite enfance particulièrement développée.

Les années 2024 et 2025 seront marquées par la réalisation des gros programmes du mandat (construction du siège communautaire, création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury, extension de l'accueil de loisirs à St Lyé, OPAH et création des nouvelles ZAE).

La CCF ne devrait pas avoir besoin de contracter de nouvel emprunt pour réaliser ces investissements importants. Néanmoins, selon la vitesse de réalisation des différents travaux, il est possible que la CCF soit obligée de réaliser un prêt relais, le temps de percevoir les subventions attendues et le FCTVA. Ce point sera à surveiller dans le courant de l'année.

A partir de 2026, la situation s'améliorera grâce aux nouvelles rentrées fiscales avec la création des nouvelles zones d'activités et l'implantation de parcs éoliens, et la fin de l'OPAH.

## 3.2 Les dépenses de fonctionnement

### 3.2.1 Les nouveaux projets

En plus des services et compétences assurés au fil de l'eau, il est prévu d'intégrer au budget 2024 les éléments suivants :

Nouvelles dépenses	Coût 2024	Etat d'avancement	Commentaires
<b>Développement micro crèche Trainou avec désengagement Babilou</b>	<b>Surcoût de 15 000 € la 1<sup>ère</sup> année et nul les années suivantes</b>	Reste à décider pour mise en place septembre 2024	Arrêt progressif du contrat Babilou jusqu'en août 2025 ;  En contrepartie création de 4 places supplémentaires à la crèche de Trainou
<b>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</b>	<b>130 000 € de reste à charge maximum</b>	En cours	aides versées + animation (Coût total de presque 500 K € sur 6 ans) ; vertueux pour l'environnement + l'économie locales + donne accès aux subventions ANAH pour les propriétaires
<b>Participation événement passage flamme olympique à Neuville-aux-Bois</b>	<b>10 000 €</b>	Non engagé ; reste à décider	Proposition de la commission finances
<b>Contrat de prestation de service pour la maintenance du système de traitement de l'eau à Aquanova</b>	<b>Surcoût 10 000 €</b>	engagé	L'équipe du service technique CCF a changé fin 2023 et cette prestation est compliquée techniquement. Pour 2024 : entreprise extérieure spécialisée pour ne pas prendre de risque. A partir de 2025 : refaire en régie avec formation du personnel.
<b>Accompagnement d'un cabinet pour la mise en place des actions suite au diagnostic des risques psycho-sociaux</b>	<b>5 300 €</b>	Non engagé	Base de 8 demi-journées ; subvention possible avec le fonds national de prévention ?

### 3.2.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel continuent d'augmenter en 2023 (+ 13 % par rapport à 2022) et constituent un enjeu majeur. Elles représentent environ un tiers des dépenses réelles de fonctionnement de la CCF et ses budgets annexes eau et assainissement.

Cette augmentation s'explique par différentes raisons :

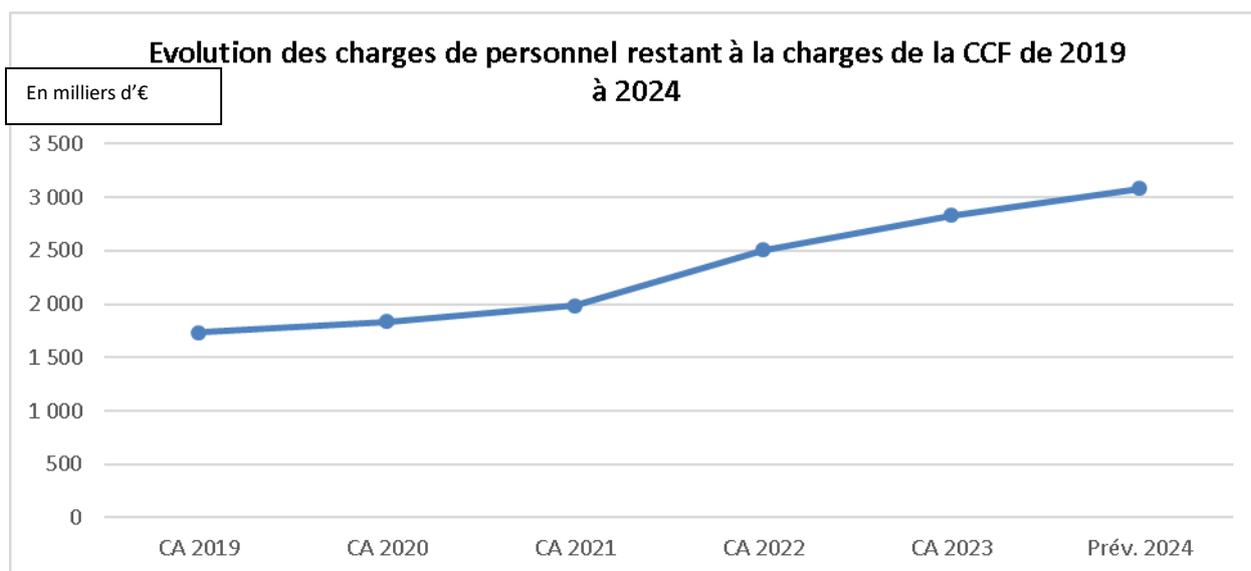
- Forte augmentation des effectifs dans les services enfance

- Nouvelles embauches courant 2022 et 2023 (coordinateur enfance, renfort à la crèche de Neuville, renfort au service ADS)
- Augmentations du point d'indice des fonctionnaires, du SMIC et revalorisation indiciaire de certaines catégories

En 2024, l'augmentation des charges de personnel devrait se poursuivre mais avec une moins forte ampleur. En effet, il convient de tenir compte des créations de poste en 2023 sur une année complète, d'anticiper le développement de la crèche de Trainou à partir de septembre, de la majoration de 5 points pour tous les échelons au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de l'augmentation de l'IFSE pour certains agents compte tenu de la tension sur le marché du travail (besoin d'être compétitif pour trouver des agents) et de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » évaluée à 1 % de la masse salariale (ce dernier point reste à étudier et éventuellement valider).

Le tableau suivant montre l'évolution des charges de personnel restant à la charge du budget général de la CCF puisqu'il intègre aussi les recettes venant en compensation des dépenses :

En milliers d'euros		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prév. 2024	
DEPENSES	D/ Charges de personnel	2 063	2 212	2 438	3 004	3 303	3 425	<b>En 2021</b> : renfort serv tech, renfort RH, chargé de mission, agent de communication <b>En 2022</b> : réouverture d'AQUANOVA, responsable eau/asst, coordinateur enfance, transformation des HG en crèche sur une année complète, augmentation du point d'indice et revalorisation de catégories, aug. des effectifs dans les structures enfance <b>En 2023</b> : aug. indice et revalorations sur une année complète ; recrutements 2022 sur une année complète ; renfort crèche de Neuville pour améliorer le taux de remplissage, renfort d'1 ETP serv ADS <b>En 2024</b> : création des postes 2023 sur une année complète ; développement crèche Trainou à partir de sept ; Aug point d'indice ; aug IFSE pour certains agents compte tenu de la tension sur le marché du travail
	Evolution (%)	6%	7%	10%	23%	10%	4%	
RECETTES	R/ Personnel mis à disposition + service commun remboursés avec les AC	300	361	388	446	407	320	
	R/ Remboursement arrêts maladies / contrat aidés	30	17	63	52	68	20	
	<b>Dépenses de personnel restant à la charge de la CCF</b>	<b>1 732</b>	<b>1 834</b>	<b>1 987</b>	<b>2 506</b>	<b>2 828</b>	<b>3 085</b>	
	Evolution (%)	-1%	6%	8%	26%	13%	9%	

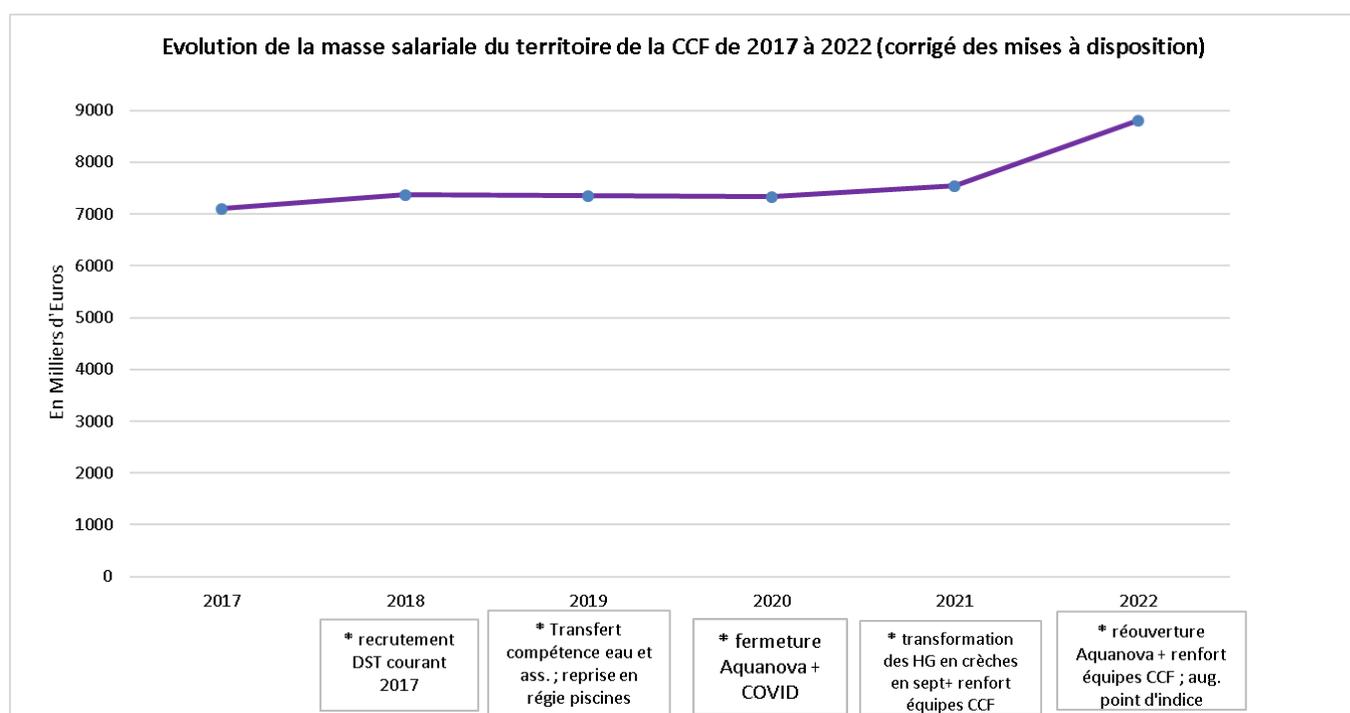


Si les charges de personnel de la CCF augmentent assez fortement au fil des années, celles au niveau du territoire sont davantage contenues au regard des champs d'actions. En effet, de 2017 à 2022, les

dépenses de personnel du territoire augmentent de moins de 5% par an, et étaient quasi stables jusqu'en 2021. En parallèle, la population augmente en moyenne de 1.3 % par an et le territoire a créé un service commun autorisation du droit des sols, géré les CNI, recruté un Directeur des Services Technique (en lien avec le transfert des compétences voirie, eau et assainissement), repris en régie la gestion des équipements aquatiques, transformé les halte-garderie en crèches.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des dépenses de personnel de 2017 à 2022, en différenciant les communes et la CCF.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol. Moyenne annuelle
	* recrutement DST courant 2017	* Transfert comp eau et ass; reprise en régie piscines	* Arrêt des TAP ; poste agent de développement vacant ; création service eau/asst	* fermeture Aquanova	* transformation des HG en crèches	* réouverture Aquanova	
Communes	5354	5268	5249	5133	5206	5870	1,94%
CCF	1678	2103	2103	2195	2341	2935	15,73%
SIAEP LES USAGES	75	0	0	0	0	0	-20,27%
<b>TOTAL</b>	<b>7107</b>	<b>7371</b>	<b>7352</b>	<b>7328</b>	<b>7547</b>	<b>8805</b>	<b>4,85%</b>
Evol. En %	1,50%	3,72%	-0,27%	-0,32%	2,99%	16,66%	



### 3.2.3 La mutualisation

La CCF et ses communes membres mutualisent certains services et agents dans le but d'optimiser l'efficacité des services et de limiter les charges de personnel. Il est détaillé ci-après l'état des mutualisations existantes et leurs évolutions prévues.

Sigle :

- MADS : mise à disposition de service
- MADI : mise à disposition individuelle

#### ➤ ASCENDANTE (des communes vers la Communauté de Communes)

- Voirie : MADS
- Piste de roller : MADS Loury
- Assainissement : MADS Aschères-le-Marché ; Saint-Lyé-la-Forêt ; Venneçy
- Bâtiment : réduction MADS à venir. Internalisation CCF
-  - Prestation restauration collective : Neuville-aux-Bois ; Rebréchien ; Trainou
- DRH avec Rebréchien
- Eau pluviale : MADS Aschères, Rebréchien, Saint Lyé, Trainou, Venneçy
- Espaces verts : Accueil de loisirs d'Aschères

#### ➤ DESCENDANTE (de la Communauté de Communes vers les communes)

-  - Service commun « Application du Droit des Sols »
- Service commun « Conseiller Prévention »
- Groupement de commande « vérification périodique », hors Neuville-aux-Bois
- Coordination RGPD
- Chef de projet avec Neuville-aux-Bois
-  - Acquisition d'un logiciel enfance avec Loury, Trainou, Venneçy
-  - Arrêt chargée de communication avec Neuville-aux-Bois

#### ➤ PARTAGE DE RESSOURCES HUMAINES ET SYNERGIE DANS DIFFERENTS DOMAINES

- Agent d'entretien
- Agent de restauration
- Animateur / pause méridienne
- Dossier commun d'inscription aux écoles et accueils de loisirs

### 3.3 Les recettes de fonctionnement

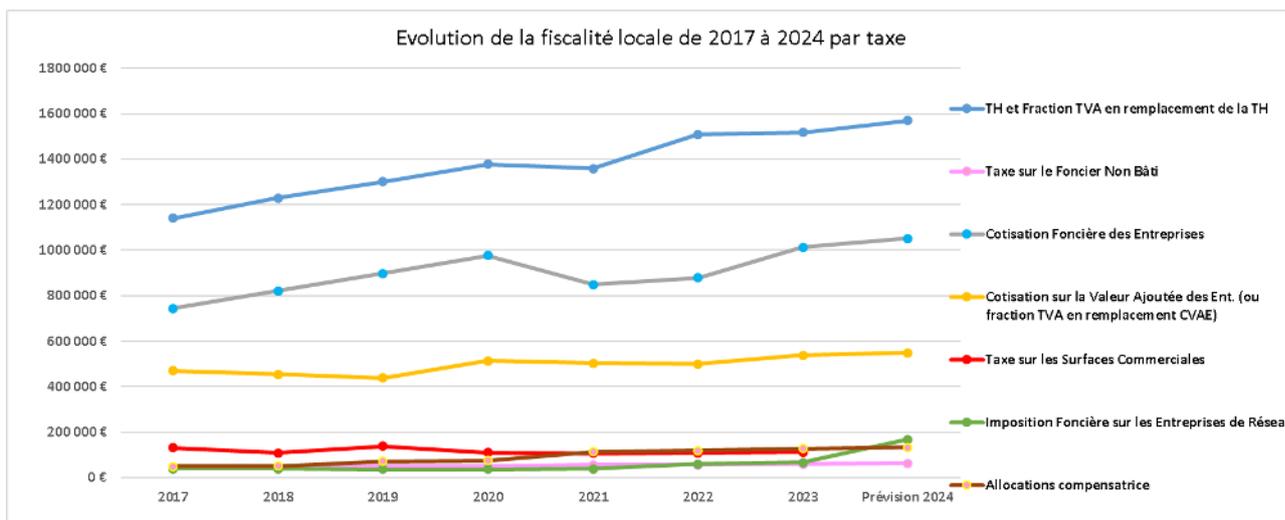
#### 3.3.1 La fiscalité directe

Lors du vote des taux, il sera proposé de reconduire les taux existants de la façon suivante :

	Taux appliqué
Taxe sur le foncier bâti	0.50 %
Taxe sur le foncier non bâti	2.33 €
Cotisation Foncière des entreprises	21.34 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6.52 %

	Produit attendu 2023	Produit attendu 2024
Taxe GEMAPI	Reste à charge 2022 = 10 907 €	Reste à charge 2023 = 17 564 €

Le graphique ci-après montre l'évolution par taxe ces dernières années, ainsi que la prévision pour 2024 :



DETAIL DE LA FISCALITE DIRECTE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol. Moy. Par an de 2017 à 2022	Prévision 2024
TOTAL fiscalité locale	2 564 698 €	2 698 450 €	2 860 730 €	3 064 928 €	2 912 562 €	3 115 166 €	3 403 534 €	4,29%	3 617 472 €
Evol. En %		5,22%	6,01%	7,14%	-4,97%	6,96%	9,26%		6,29%

Les prévisions 2024 tiennent compte de l'évolution des bases avec la revalorisation de 3.9 % fixée au niveau national et des nouvelles bases liées à l'implantation des éoliennes sur Aschères-le-Marché et Neuville-aux-Bois.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) à compter de 2025 (délibération à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024) pour inciter les propriétaires à remettre sur le marché leurs logements. Cette mesure est à mettre en corrélation avec la politique OPAH de la CCF qui vise à aider les propriétaires à financer certains travaux de rénovation. Enfin, l'objectif recherché est de dynamiser les communes et augmenter l'offre de logements, tout en luttant contre l'étalement urbain. Environ 370 logements seraient concernés par cette mesure sur le territoire de la CCF. Les taux appliqués pour cette taxe seront identiques à ceux appliqués pour la THRS (valeur locative du bien x taux communal et intercommunal).

### 3.3.2 Les produits des services

- Enfance

En 2022, le coût des services enfance avait très fortement augmenté compte tenu de l'explosion des effectifs et de l'inflation. En 2023, il y a eu un effet de rattrapage en partie des recettes avec la perception des subventions en N+1. Pour 2024, il est prévu d'augmenter tous les tarifs de 2.5 %, soit un pourcentage inférieur à l'inflation qui étaient en 2023 de 4.9 % :

Enfance	Tarifs 2021/22	Tarifs 2022/23 (+1,4%)	Tarifs 2023/24 (+5,2%)	Tarifs 2024/25 (+2,5%)
<b>PERISCOLAIRE</b>				
Tarif Plancher	2,14 €	2,17 €	2,28 €	2,34 €
Tarif plafond	3,03 €	3,07 €	3,23 €	3,31 €
<b>JOURNEE AVEC REPAS</b>				
Tarif Plancher	4,79 €	4,86 €	5,11 €	5,24 €
Tarif Plancher Hors CCF	7,19 €	7,29 €	7,67 €	7,86 €
Tarif plafond	17,42 €	17,66 €	18,58 €	19,05 €
Tarif plafond Hors CCF	24,67 €	25,02 €	26,32 €	26,97 €

- Activités aquatiques

Les tarifs des activités aquatiques portent sur le BAF et Aquanova. La hausse du reste à charges en 2023 est due très principalement au manque d'entrées à Aquanova. Dans la même logique que pour les services enfance, il est proposé d'augmenter les tarifs des équipements aquatiques de 2.5 % :

Equipements aquatiques		tarifs 2022/23 (+1,4% avec arrondi)		tarifs 2023/24 (+5,2% avec arrondi)		tarifs 2024/25 (+2,5% avec arrondi)	
		Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF	Tarifs CCF	Tarifs Hors CCF
Piscine été							
entrée à l'unité	<b>Enfant de moins de 3 ans</b>					<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
	enfant	2,60	4,20	2,70	4,40	2,80	4,50
	Adulte	3,60	4,90	3,80	5,10	3,90	5,20
Carte 10 entrées	enfant	23,00	35,00	24,00	37,00	25,00	38,00
	Adulte	32,00	43,00	33,00	45,00	34,00	46,00
Activités							
Activités	1 séance	8,80	9,90	9,30	12,00	9,50	12,00
	10 séances	77,00	86,00	81,00	105,00	83,00	108,00
	Annuel - 1 séance par semaine	197,00	266,00	207,00	280,00	212,00	287,00
	Annuel - 2 séances par semaine	256,00	307,00	300,00	390,00	308,00	400,00
	Annuel - 3 séances par semaine	287,00	338,00	350,00	455,00	359,00	466,00
Ecole de natation							
Ecole de natation	Stage 5 séances	39,00	43,00	41,00	53,00	42,00	54,00
	Stage 10 séances	72,00	77,00	75,00	98,00	77,00	100,00
	Annuel (1er enfant)	217,00	258,00	228,00	296,00	234,00	303,00

### 3.3.3 Les autres recettes

Selon la tendance des années précédentes et les mesures de la LFI 2024, la prospective prévoit une augmentation de la DGF de 7% en 2024 (forte augmentation de la dotation intercommunalité) et une baisse de la DC RTP de 1.22 %.

### 3.4 Les investissements

L'année 2024 sera marquée par un programme d'investissements sans précédent avec la réalisation des travaux des gros projets du mandat. Ainsi, l'enveloppe pour les dépenses d'équipements devrait se situer à 4.7 M € de nouveau crédits, auxquels il faut rajouter 1.3 M € de restes à réaliser. Les principaux programmes d'investissements seront les suivants :

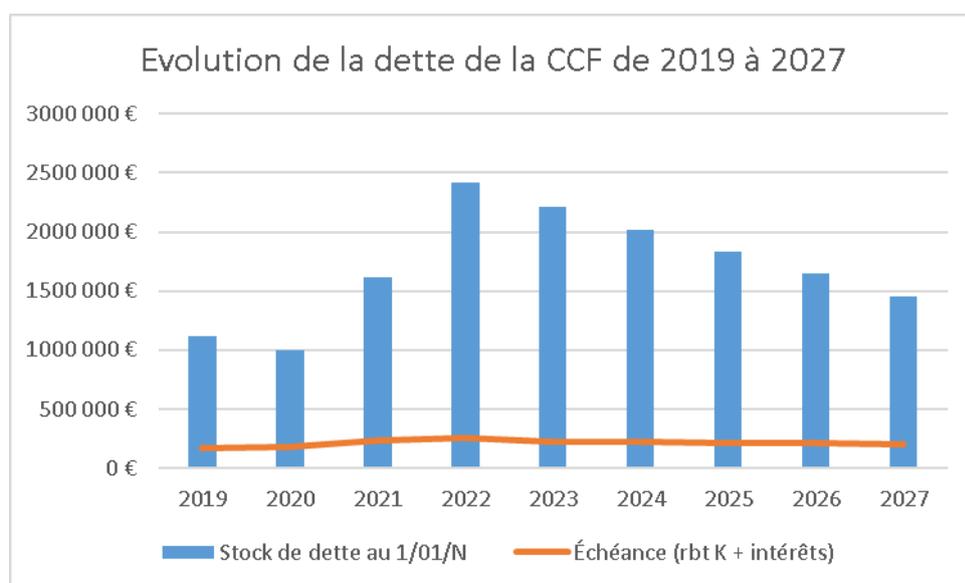
- Création d'un nouveau siège communautaire (à réaliser sur 2024 et 2025).....	3 170 106 €
- Création d'un nouvel accueil de loisirs à Loury (à réaliser sur 2024 et 2025) : .....	1 617 470 €
- Avance remboursable pour la création de ZAE (prévision maxi) : .....	525 000 €
- Extension de l'accueil de loisirs de Saint Lyé : .....	402 320 €
- Travaux de voirie en investissement : .....	150 000 €
- Travaux réseaux d'eau pluviale (réfection réseau pluvial à Loury) : .....	120 000 €
- Signalétique et vidéo-surveillance dans les ZAE.....	90 000 €
- Rénovation d'Aquanova (cuve acide pour traitement de l'eau + travaux accessibilité) .....	62 000 €
- Plantation d'arbres et installation de stores dans tous les bâtiments pour lutter contre la chaleur .....	31 500 €
- Zonage d'assainissement pluvial .....	30 000 €
- Prise de participation au projet photovoltaïque de Trainou /Vennecy .....	20 100 €
- Aides aux entreprises : .....	20 000 €
- Programmiste sur le devenir de l'accueil de loisirs de Neuville .....	15 000 €
- Etude énergétique crèche de Neuville .....	10 000 €

Le Programme Pluri-Annuel d'investissement (PPI) apparaît ci-après. Il sera bien évidemment abondé en fonction de l'avancée du projet de mandat et des possibilités financières de la CCF.

CCF - Investissements TTC	Emplacements	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Montants 2026	TOTAL DEPENSES TTC	Subventions	FCTVA	Vente patrimoine	Reste à charge
Invest.courants		103 589 €	78 300 €	104 038 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €	565 927 €	32 340 €	92 835 €		440 752 €
Aquanova	Neuville aux Bois	815 361 €	151 991 €	183 196 €	62 000 €	PM		1 212 548 €	322 870 €	198 906 €		690 772 €
Piste de roller LOURY	CCF	170 019 €	121 134 €	121 469 €	150 000 €	PM	150 000 €	0 €		141 505 €		0 €
Création de liaisons douces							?	862 622 €	56 000 €			665 117 €
Sécurité Vigipirate	Structures HG /accueils de loisirs	22 733 €	6 428 €					29 161 €		4 784 €		24 377 €
Mise en accessibilité + travaux d'isolation	Crèche Neuville	12 913 €	3 250 €		10 000 €	400 000 €		426 163 €	280 000 €	69 908 €		76 255 €
Isolation des bâtiments et végétalisation des esp extérieurs	Structures HG /accueils de loisirs				31 500 €			31 500 €		5 167 €		26 333 €
Travaux Réseaux eau pluviale	divers communes			89 851 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	209 651 €		34 391 €		175 260 €
	Venney	503 341 €						503 341 €	223 246 €	82 568 €		197 527 €
	Villereau	42 050 €						42 050 €	11 745 €	6 898 €		23 407 €
	Loury				120 000 €	240 000 €		360 000 €	111 550 €	59 054 €		300 946 €
	Venney	249 467 €	97 068 €	97 068 €				443 603 €	279 744 €	72 769 €		91 090 €
	Loury	9 018 €	14 532 €	49 117 €	1 600 000 €			1 647 000 €	1 000 000 €	270 174 €		376 826 €
	St.Lyé		432 €	8 401 €	401 167 €			410 000 €	300 000 €	67 256 €		42 744 €
	Neuville				15 000 €		1 000 000 €	1 015 000 €	700 000 €	166 501 €		148 499 €
Nouveau siège CCF	Neuville aux Bois		2 712 €	131 133 €	2 000 000 €	1 286 155 €		3 420 000 €	920 000 €	548 837 €	180 000 €	1 771 163 €
Aides économiques	CCF	46 200 €	2 500 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	108 700 €				108 700 €
Rénovation de l'éclairage public des ZAE			216 €	33 043 €				33 259 €	22 867 €	5 456 €		4 936 €
Signalétique + vidéosurveillance dans les ZAE					90 000 €			90 000 €		14 764 €		75 236 €
Création ZAE	Neuville - point du Jour 2	192 855 €	2 517 €					195 372 €			864 644 €	669 272 €
	Neuville - route de Montigny						330 000 €	330 000 €			171 780 €	158 220 €
	Trainou	17 214 €	37 629 €	15 485 €	349 672 €			420 000 €	201 024 €		181 500 €	37 476 €
	Ascheres		144 074 €	452 581 €	160 000 €			756 655 €	15 300 €		740 000 €	1 355 €
	Ascheres			32 000 €		30 000 €		62 000 €				62 000 €
Santé - fds de concours	Loury					92 200 €		92 200 €				92 200 €
	Trainou		21 000 €			?		21 000 €				21 000 €
	Neuville					275 000 €		275 000 €				275 000 €
Prise de participation parc photovoltaïque	Trainou/Venney				20 100 €			20 100 €			75 000 €	-54 900 €
	Total dépenses invest	1 681 419 €	1 187 124 €	1 317 182 €	5 149 439 €	2 633 355 €	1 640 000 €	13 608 519 €	4 476 686 €	1 841 771 €	2 212 924 €	5 163 021 €
	Total Subv Invest.	195 089 €	299 832 €	381 160 €	1 664 751 €	1 390 000 €	700 000 €					
	FCTVA	185 945 €	289 078 €	128 770 €	750 428 €	363 538 €	211 612 €					
	Vente patrimoine				403 500 €	1 266 644 €	320 780 €					
	Taxe d'aménagement					30 000 €	90 000 €					
	Emprunt	1 005 700 €		27 200 €								
	Fonds propres CCF	294 685 €	598 214 €	780 052 €	2 330 760 €	-416 827 €	317 608 €					
	RESULTATS CUMULES (ou fonds de roulement)	3 377 855 €	2 428 950 €	3 025 969 €	740 343 €	1 288 874 €	1 179 957 €					

### 3.5 L'endettement

Le stock de dette et le montant du remboursement des échéances sur le budget principal de la CCF s'établissent ainsi que suit :



Le ratio ci-dessous fait ressortir le stock de dette sur l'épargne brut. Cet indicateur montre le nombre d'années qu'il faudrait si la CCF consacrait toute son épargne au remboursement de la dette. Il peut y avoir un risque à partir de 10 voire 12 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Stock de dette au 1/01/N	1 117 331 €	997 948 €	1 620 069 €	2 421 186 €	2 209 700 €	2 048 255 €	1 841 248 €	1 645 629 €	1 455 749 €
Stock de dette / épargne brute	1,94	1,48	2,44	9,39	1,41	8,12	6,89	3,59	2,71

Nous constatons que même pour les années les plus compliquées, le ratio reste en dessous de 10 ans (en 2022 : épargne brute faible ; 2024 : l'OPAH pèse sur la section de fonctionnement et donc l'épargne brute). De plus, la situation redevient très favorable à partir de 2026, avec la fin de l'OPAH. Les élus du prochain mandat disposeront ainsi d'un résultat cumulé et d'une capacité d'emprunter confortable pour réaliser de nouveaux projets.

En 2024, la CCF ne devrait pas avoir besoin de réaliser de nouvel emprunt classique pour financer ses projets. Néanmoins, une ligne conséquente sera inscrite au budget car des subventions attendues ne pourront pas encore être inscrites car pas encore notifiées.

Par ailleurs, la CCF devra peut-être réaliser un prêt-relais sur un an, pour combler le manque de trésorerie, le temps de percevoir les subventions et le FCTVA.

## 4. Les orientations budgétaires des budgets annexes

### 4.1 Le budget annexe ZAE – Le point du Jour 2

La CCF a acquis 21 hectares de terres en vue d'aménager la zone d'activité « Le Point du Jour 2 » située à Neuville aux Bois. Courant 2021, le conseil communautaire avait délibéré pour vendre la totalité de ces terres à un aménageur pour un montant de 4 € HT par hectare. L'aménageur portera à sa charge les fouilles archéologiques, la viabilisation des terrains et les voies d'accès. Cette vente est en suspend le temps de régler une problématique de lutte contre les inondations. Ainsi, elle devrait avoir lieu en 2025. Les écritures prévues déjà en 2023 seront néanmoins reportées en 2024.

Ainsi, pour 2024, il est prévu de reporter les sommes suivantes :

- Dépense – remboursement de l'avance remboursable à la CCF ..... 944 609 €
- Recette – vente des terrains ..... 864 644 €
- Recette – subvention du budget principal pour clôturer l'opération ..... 80 000 €

Il est précisé que la commune de Neuville reversera une partie de la taxe d'aménagement perçue pour combler le déficit.

### 4.2 Le budget annexe ZAE – Le Moulin de Pierre

La CCF a acquis des terres pour étendre la zone d'activité « le Moulin de Pierre » située à Trainou. Les travaux d'aménagement seront réalisés en 2024 pour un montant prévu de 360 000 €.

Pour équilibrer l'opération, en plus des ventes des terrains, il est prévu d'imputer une subvention liée au volet 2 du contrat départemental 2024-2026 de 201 024 €.

Enfin, s'il subsiste un reste à charge une fois l'opération soldée, la commune de Trainou reversera la taxe d'aménagement perçue.

### 4.3 Le budget annexe Zone d'Activités d'Aschères

En 2023, la CCF a réalisé les travaux d'aménagement de la zone artisanale d'Aschères-le-Marché pour la tranche 1. Les ventes des premiers lots sont en cours.

Pour 2024, il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement liés à l'extension de la zone pour un montant de 170 000 € (travaux + maîtrise d'œuvre + frais divers).

Les opérations liées à cette zone d'activités devraient s'équilibrer avec la vente des terrains à terme. Dans le cas contraire, la commune d'Aschères-le-Marché reversera à la CCF une partie de la taxe d'aménagement perçue.

#### 4.4 Le budget annexe ZAE Montigny à Neuville-aux-Bois

Un budget annexe avait été créé pour la création de la ZAE Montigny en 2023. Ce projet est finalement reporté dans le temps. Pour 2024, il sera uniquement inscrit une dépense de 40 000 € pour l'acquisition des terrains, qui sera finalement peu probablement réalisée cette année.

#### 4.5 Le budget annexe EAU – gestion autonome

A compter de 2024, le budget eau DSP est fusionné avec le budget eau autonome, à la demande de la Préfecture.

##### 4.5.1 Les dépenses de fonctionnement

Pour 2024, en plus des recettes courantes qui évoluent au fil de l'eau et selon l'inflation, il convient de tenir compte de nouveaux éléments qui influent fortement les dépenses :

- Nouvelles analyses liées au changement de normes (métabolite de chlorothalonil) : 30 K €
- Passage du prix d'achat d'eau à Orléans Métropole de 0.40 € à 0.70€ par m<sup>3</sup> = 60 K € sur une année complète,
- Fin des schémas directeurs en 2024 : 45 K €

##### 4.5.2 Les tarifs

###### 4.5.2.1 Les tarifs eau en régie

Début 2020, les élus de la CCF ont voté un tarif unique avec un lissage sur 5 ans. Ce tarif unique était le résultat de la moyenne des tarifs appliqués avant le transfert par les communes et syndicats, sans augmentation de recette. Pour 2024, il est prévu d'appliquer le tarif unique pour toutes les communes tel qu'il était prévu, en y ajoutant l'inflation moyenne, soit + 4.9 %.

Il est à noter que le tarif actuel ne couvre pas le coût du service. La CCF se sert des résultats transférés par les communes pour équilibrer le budget eau. Après le rendu des résultats d'inventaire, les tarifs seront revus et vont très certainement augmenter fortement compte tenu du coût actuel du service et des travaux à réaliser découlant des résultats des inventaires.

###### 4.5.2.2 Les tarifs eau en DSP

Début 2020, les élus de la CCF ont voté un tarif prévoyant une augmentation de la part revenant à la CCF de 42 000 € à l'horizon 2025, pour atteindre un montant de 100 000 € par an de recettes, avec un lissage sur 5 ans. Il est proposé de poursuivre ce lissage. Les usagers supportant déjà l'augmentation consécutive du tarif de la part de SUEZ et l'augmentation prévue initialement de la part de la CCF, il est proposé de ne pas impacter en plus la part de la CCF avec l'inflation.

##### 4.5.3 L'investissement

Pour 2024, il est proposé un montant de dépenses 610 000 € (couvert à plus de 50% par des subventions attendues). A cette enveloppe s'ajouteront 123 710€ de restes à réaliser.

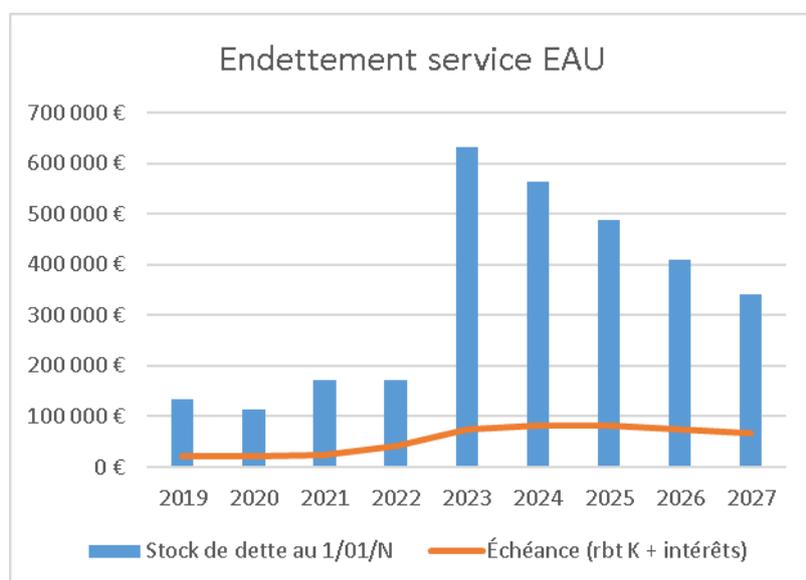
Les programmes déjà connus sont les suivants :

- Bougy – (étude fuites + renouvellement de canalisation) : .....	348 500 €
- Aschères - sectorisation : .....	90 000 €
- Supervision des compteurs de sectorisation et débitmètres.....	60 000 €
- Renouvellement de compteurs .....	50 000 €
- Remboursement du comblement de l'ancien forage de Loury .....	44 420 €
- Matériel de recherche de fuites.....	17 000 €

#### 4.5.4 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement très satisfaisante avec une capacité de désendettement de 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2027. Le stock de dette avait fortement augmenté fin 2022 avec le recours d'un emprunt pour profiter des taux d'intérêts bas



## 4.6 Le budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A compter de 2024, le budget assainissement DSP est fusionné avec le budget assainissement autonome, à la demande de la Préfecture.

### 4.6.1 Les dépenses de fonctionnement

En plus des dépenses qui évoluent au fil de l'eau, pour 2024, il faudra prévoir :

- La fin des schémas directeurs : 25 K €
- Le zonage d'assainissement : 30 K €

### 4.6.2 Les tarifs

#### 4.6.2.1 Les tarifs assainissement en régie

Début 2020, pour permettre le bon fonctionnement du service assainissement, les élus de la CCF ont voté un tarif unique prévoyant une augmentation des recettes de l'ordre de 12% avec un lissage sur 8 ans, soit 1.5 % d'augmentation en moyenne par an. De plus, comme pour l'eau, depuis 2022, il est répercuté le montant de l'inflation sur le tarif cible. Ainsi, pour 2024, il est prévu de continuer le lissage et avec une augmentation des tarifs de 1.5 % en moyenne et d'appliquer l'inflation de 4.9 % sur le tarif cible.

Là aussi, un diagnostic des réseaux est en cours de finalisation. Par ailleurs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est prévu de gérer le service en DSP. Ainsi, les tarifs seront revus selon le contrat de DSP et les travaux d'investissement à intégrer dans le PPI.

#### 4.6.2.2 Les tarifs assainissement DSP

Considérant les excédents cumulés importants et l'absence de besoins importants en investissement, les élus de la CCF avaient décidé de diminuer de l'ordre de 13 000 € par an les recettes des tarifs sur ce budget. Ceci permettait aussi de rendre plus soutenable pour les redevables de Loury l'augmentation des tarifs de l'eau.

Il est proposé de maintenir cette décision avec le lissage pour 2024.

### 4.6.3 L'investissement

Pour 2024, il est proposé un montant de dépenses de 345 000 €, auxquels s'ajouteront 196 922 € de restes à réaliser.

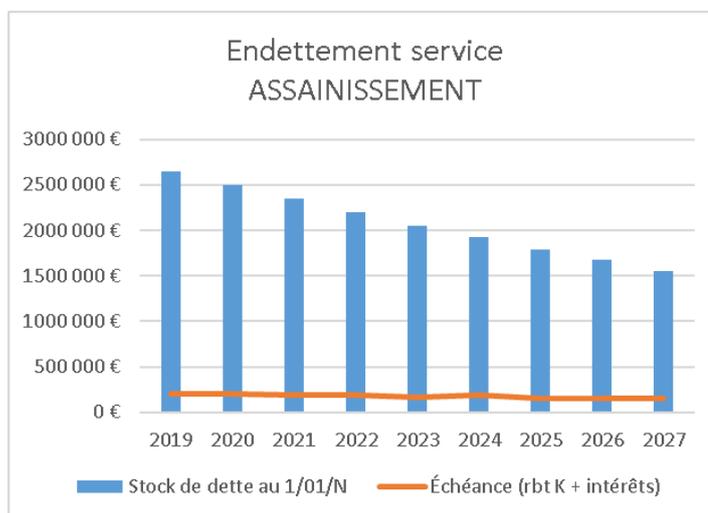
Les programmes déjà connus les suivants :

- Saint Lyé – réhabilitation rue du Nan : .....	130 000 €
- Réfection de la STEP d'Aschères (subvention attendue) : .....	80 000 €
- Neuville – réhabilitation rue Neuve : .....	40 000 €
- Trainou – remplacement pièces STEP .....	30 000 €
- Remplacement d'un véhicule : .....	15 000 €

#### 4.6.4 L'endettement

Ce budget présente une situation d'endettement satisfaisante avec une capacité de désendettement de 4 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le graphique ci-dessous montre la situation de la dette à l'horizon 2027. Le remboursement des échéances reste stable et le stock de dette diminue au fil des années.



#### 4.7 Le budget annexe SPANC

##### 4.7.1 Les tarifs

Les dépenses du SPANC dépendent exclusivement des contrats des prestataires pour l'entretien des installations et les contrôles/diagnostics, auxquels s'ajoutent des frais de personnel de la CCF pour le suivi des dossiers. Ainsi, pour l'augmentation des tarifs, il est proposé de les indexer sur la révision de prix prévue dans les marchés, auxquels il faudrait ajouter une marge pour couvrir les charges de personnel de la CCF.

La marge actuelle de 10 € ne couvre pas les dépenses de fonctionnement prévues et principalement les charges de personnel. Il est ainsi proposé de passer la marge pour la CCF à 20 €. Selon le nombre de prestations réalisées estimé, cela représente une recette de 2 520 € (au lieu de 1 260 € avec 10 € de marge) pour couvrir les charges de personnel et autres dépenses annexes.

Ainsi, les principaux tarifs seraient les suivants :

SPANC		2022 tarifs applicables au 13/07/2022	2023 tarifs applicables au 01/06/2023	proposition tarifs 2024 avec 20 € de marge sur le prix TTC
Entretien de base des ANC	Campagne	138,00 €	155,00 €	167,00 €
	Hors campagne	189,00 €	215,00 €	227,00 €
	Week-end	276,00 €	317,00 €	331,00 €
Contrôle de conception pour construction d'habitation individuelle ou assimilé		148,00 €	148,00 €	162,00 €
Contrôle de réalisation (délai de 3 semaine à la date de la 1ere visite pour lever les réserves)		140,00 €	148,00 €	162,00 €
Contrôle de bon fonctionnement jusqu'à 20 EH		142,00 €	142,00 €	156,00 €
Diagnostic vente		213,00 €	213,00 €	230

#### 4.7.2 Les dépenses

Il est proposé de maintenir les dépenses de personnel affectées au service SPANC à 2 000 €.